L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 12 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE—Un jeune homme ne craignant pas le travail demande un emploi quelconque. Il parle quatre langues et est prêt à faire quoi que ce soit. Recommandations et sécurité satisfaisantes seront données. Adresser par lettres: "Boto", à l'Abeille. 30juin—10f

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et buvette bien situées et bonne clientèle. Adresser à Smith Bros & Co. 8 juil—7f

A VENDRE—Une buvette (bar room) de 1re classe, coin Poydras et Baronne. 4juil—1sem

LE meilleur Gazoline au dessous du prix coûtant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette, 49 rue de Chartres. 29 juin—

A VENDRE—chez F. A. Mangin, forgeron, No 73 Ste Anne, barrière en fer, balcons, vérandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, volets, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

BOYS' BICYCLES,
R. P. Randall,
54 & 56 Baronne.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Vve C. Kurst vs. M. et Mme Fly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,7[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la N.-O. [illegible] je vendrai à l'encan, en face de mon entrepôt, No 124 rue Royale, entre les rues St Pierre et Toulouse, dans le Second District de cette ville, le LUNDI 23 de juillet 1888, à 11 heures a. m., la propriété ci-dessous, à savoir—
Un lot de meubles de ménage [illegible] en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 12juil—12 19 23

Par consentement des parties.

F. Limongi & Son vs Mme Marie Bartheleiny.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,755—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, par consentement écrit des parties, JEUDI, 12me jour de juillet 1888, à midi, au local de la défenderesse dans cette affaire, coin des rues St Claude et Quartier, dans le Second District de cette ville, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:
Le contenu de la boutique située au coin des rues St Claude et Quartier, d'après un inventaire annexé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 juil—

Mme Vve M. Boudette contre Emile Barbier.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,7[illegible]—[illegible]
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Florence L. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Samuel Fasnacht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Edward H. Reynolds et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—[illegible]
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de M. et Mme Charles Piepenbring.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,5[illegible]—[illegible]
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Mme Charles E. Dubreuil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,6[illegible]—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3 8 12

Succession de Mme M. B. Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,766—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Felix Mullen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 juil—3 8 13

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,407—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Spellman, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6 11 15

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR LE PRÉSENT que le 28me jour de [illegible] 1888, un jugement a été rendu dans cette cour, dans l'affaire ci-après, dont le dossier [illegible]: Mme Régina Aronstein [illegible] son mari—No 21,323 Division A—Sur motion de W. [illegible], avocat pour la plaignante et sur production de la preuve à l'appui de la demande [illegible] de la plaignante.
Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré [illegible] soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Samuel [illegible] et par un second mariage de Jacob Simon, et contre le dit Jacob Simon, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et la restitution de [illegible] propriété paraphernale [illegible].
Jugement rendu le 2[illegible] 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En témoignage de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6juil—3f en 30 jours

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but d'éducation et de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
— A —
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	.....	100,000
1 Lot de	50,000,	.....	50,000
1 Lot de	25,000,	.....	25,000
2 Lots de	10,000,	.....	20,000
5 Lots de	5,000,	.....	25,000
25 Lots de	1,000,	.....	25,000
100 Lots de	500,	.....	50,000
200 Lots de	300,	.....	60,000
500 Lots de	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	....	$50,000
100 Lots de $300,	....	30,000
100 Lots de $200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	....	$99,900
999 Lots de $100,	....	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes!

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael T. Carroll vs H. H. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,433—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet borné par les rues St-Patrick, Harmony, St-David et Septième mesurant, au pied américain, trente-six pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Septième sur une profondeur de cent un pieds six pouces. La dite portion de terre est composée du lot original No 19 et une partie du lot No 18, îlet No 307.

Acquis par le défendeur du plaignant dans cette affaire par acte pardevant Paul Reusch, notaire, le 14 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant le montant de la réclamation du plaignant maintenant dûe, la somme de deux cents dollars ($200) avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du 14 juin 1886 jusqu'au paiement final, 5 pour cent sur le montant de la réclamation et les intérêts pour honoraires d'avocat quatre dollars ($4.00) frais de copie de l'acte, les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville due sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement d'un certain billet pour la somme de cent cinquante dollars ($150), tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, en date du 14 juin 1886, et payable trois ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaignant, l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., de l'acte original passé pardevant le dit notaire, Paul Reusch, le 14 juin 1886.

3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 11 aout

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet No 606, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Felicians, et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 et mesurant chaque trente et un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, le lot No onze formant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, sous voyer de la ville, le 9 janvier 1884, et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville, le 29 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de N. A. Lucas, d'après un acte passé pardevant John R. Legier, notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—aout 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 594 borné par les rues St Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau de Sheriff Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St Louis cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et six lignes sur une ligne oblique et conformément au dit plan, est subdivisé en cinq lots de divers alignements irréguliers.

Conditions—Pour un tiers du prix de propriété comptant ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle ils ont été donnés, [illegible] clauses usuelles de garanties [illegible]. Les droits et actes de vente doivent être [illegible] aux frais de l'acquéreur.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12 19 26—3 10 14juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tebault vs. F. J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,013—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI, 21 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un seizième indivisé d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations connu comme No 147 rue Canal, étant le troisième magasin du coin Bourbon, mesurant plus ou moins 22 pieds 4 pouces de face à la rue Canal sur 85 pieds 4 pouces de profondeur dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Dauphine et Douane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme l'intérêt de Frederick J. Knapp, défendeur.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

AVIS AUX CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,518—Mme Elizabeth Becker veuve créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Vve Elisabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, le MARDI, 24me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans 10 juillet 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11juil—3fa24 juil

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,004.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison, receveur de la Metropolitan Police Tax Fund, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3,8,12

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Chas. C. Landry vs ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles C. Landry est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant B. n Ory notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 h. a. m., dans le but d'élire un syndic et que des sujets concernant cette pétition soient soumis et considérés par les mêmes et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—3f au 21 juil

ÉTAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari,—No 23,516—Sur motion de Jos N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.
Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.
E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immense lot de Cartes à jouer.

Reuben H. Crane vs. John L. Stenage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7juil—7 11 14 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en daté du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St-Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et le lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués, bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses, sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, en cette ville; aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, buggy et harnais sur les lieux; en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 87 rue Franklin, et sur le Vieux Bassin, aussi bien que sur le trottoir, et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's and Dealers Exchange.

3° **Les baux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Denoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 14 avril 1882 de tout l'îlet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St. Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés, le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouveler avec certaines conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois en billets qui seront toujours annuellement l'acquéreur assumera toutes les obligations etc., du bail originaire ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisances etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposé dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Denoruelle à Samuels sous signature privée en date du 14 avril 1884, de la portion de terre dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars ($100) par an payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rochereau & C. T. Dugazon à Alexandre Smith & Co. sous signature privée en date du 26 juillet 1887 du local No 87 rue Franklin, pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890 à un loyer annuel de quatre vingt seize dollars ($96) payable mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., que contiennent les baux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST BERNARD.

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

—No 283—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard,** dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan aux Abattoirs en face du bureau du journal officiel "Le Progrès", rue Esteban entre le Levée et Chartres à la station inférieure du City R. R., dans cette paroisse le SAMEDI, 4 août 1888, à 11 heures [illegible] la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans la paroisse St. Bernard dans cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 27 mars 1851 et déposé au bureau du recorder de la dite paroisse St. Bernard et mesurant ensemble cent soixante pieds de face au fleuve Mississippi, sur quatre vingt arpents de profondeur, bornés à la partie supérieure par la [illegible] et à la partie inférieure par la propriété appartenant anciennement à Philippe Marsoudet et la propriété actuelle de Mme Anastasie Kowalski. Etant la même propriété acquise par le dit feu Jean Dauterive par achat de Mme Catherine Jane Hunter [illegible] notaire à la Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1878, enregistré au bureau des transcriptions de la dite paroisse St Bernard dans le livre No 14, folio 41. Un taureau Jersey et une mule grise.

Sur les termes et conditions suivantes: Pour la propriété foncière un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance du prix d'adjudication en un et deux ans avec [illegible] pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication à payable en billets de l'acquéreur divisés par coupons à la convenance des parties en litige, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles d'assurance, etc. [illegible] condition et la convention que Joseph Dauterive aura le droit d'enlever de la dite propriété foncière avant la vente qui y aura lieu et à ses propres frais la petite maison et la clôture qui se trouvent près de la ligne inférieure de la dite propriété ensemble avec les arbres, vignes et arbres fruitiers qui se trouvent autour de la dite maison et plantes par lui. Le taureau et la mule comptant sur les lieux.
E. F. NUNEZ
Shérif de la paroisse St Bernard
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence,

Rue St-Joseph, entre St Charles et Camp, (la rue dernière étant la rue Julia).

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Joseph, St Charles, Julia et Camp, mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue St Joseph sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent trente pieds trois pouces et deux lignes, et désigné comme lot No 5 (cinq) sur un plan dressé par Thomas Petinga, voyer, daté le 21 mars 1845.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries! Groceries! Groceries!

S. N. Weil & Co. vs. Mlle Anne Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 21,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, LUNDI, 16 juillet 1888, à 10.30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres: Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,12,14,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.

Theo. F. Lewis et Robt K. White vs Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,628—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 17 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Planters Press rue Annonciation, entre les rues Richard et Market. Une machine, 385 skids, 10 trucks, 33 tarpaulins, 3 marteaux, tous plus ou moins, 1 buckle machine, 1 band roller, 1 hand punch, 30 pieds de tuyaux, 1 cross cut saw, 1 wrench, stoves, meubles de bureau, divers, etc., tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Sherif civil pour la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 10 14 17

Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Succession de William Hart.

No. 24,229.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI, 17 juillet 1888, à 10 1/2 heures, au magasin, coin Remparts et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:
Un lot d'épiceries, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.
Conditions—Comptant. 6juil—8 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,177.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'îlet No 8 d'ap. ès une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr C. H. Tébault vs F. J. Knapp, No 18113, writ contre Mme Rose E. Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp et Frank C. Haber sécurité in solido.

Dr C. H. Tébault vs Rose Knapp No 21,021, writ contre Mme Rose Knapp, épouse de Frédéric J. Knapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lots 4, 5 et 6 et 14, 15 et 16 et l'arrière portion des lots 10 et 20 étant en arrière et entre les premiers dix lots, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Clinton et Hillery dans le 7me district de cette ville. Les lots 4, 5 et 6 mesurent chacun trente (30) pieds six (6) pouces de face à l'avenue St Charles par cent vingt deux (122) pieds de profondeur et les lots 14, 15 et 16 mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Hampson sur cent vingt deux pieds de profondeur et l'arrière portion des lots 10 et 20 sont bornés par les lignes de projection des lots 4 et 16 sur le côté le plus près de la rue Hillery et par les lignes de projection des lots 5 et 14 sur le côté de la rue Clinton le morceau entier ayant quatre vingt onze (91) pieds six (6) pouces sur l'avenue St Charles ainsi que sur la rue Hampson et traversant l'îlet d'une rue à l'autre.

2° Les lots 23 et 24 dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Brainard, Joséphine et Jackson, mesurant chacun vingt sept pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Carondelet sur cent vingt sept pieds sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles avec les améliorations.

3° Le seizième indivise du lot de terre et magasin y bâti, connu comme le No 147 rue du Canal, étant le troisième magasin de l'encoignure Bourbon, dans l'îlet borné par les rues Canal, Bourbon, Douane et Dauphine et mesurant vingt deux pieds quatre pouces de face à la rue du Canal sur quatre vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur, plus ou moins étant la même propriété acquise par Mme Charlotte Piffet, suivant un acte pardevant Théodore Guyol notaire, le 2 janvier 1860 et légué par elle à Frederick S et Viola Knapp (maintenant décédés) et le dit seizième étant hérité par leur mère, Mme Edmunds Knapp de ses enfants. Toutes les propriétés ci-dessus mentionnées étant les propriétés séparées de Mme Rose Edmunds épouse de Frederick J. Knapp.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le faubourg Montreuil près de cette ville désignés par les numéros quarante-quatre [illegible] conformément à un plan du dit faubourg dressé par J. Pilié ancien voyer de cette ville le 1er mai 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire, en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue [illegible] sur une profondeur de vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant [illegible] actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane. Lesquelles dites propriétés ci-dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas député voyer de ville en date du 16 mai 1888 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse et auxquels conformément au dit plan.

Trois certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet numéro 475 et borné par les rues Elmire, Dauphine, Grands Hommes, Congrès et Royal, désignés par les numéros quatre, cinq et six sur un plan [illegible] et quarante et un [illegible] de face de la rue Elmire [illegible].

Les dits lots [illegible] au pied américain soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges.

Ensemble avec les dites actions et dessus décrites.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant [illegible]
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,840—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir—

Cinq certaines lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un Deux, Trois, Vingt sept et Vingt-huit de l'îlet No Vingt quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladrière, ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent, chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Aicard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,326—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt-huit pieds deux pouces et deux lignes de profondeur; ensemble avec toutes les bâtisses qui y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans l'îlet borné par les rues Prieur, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 16 de l'îlet No 16, d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844, déposé au bureau de A. Ducatel, notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3; le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces sur la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 26—3 10 17 21 juil

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Dépassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'îlet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod, ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington, mesurant trente-cinq pieds six pouces de face à la rue Espagne et cent dix-sept pied de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Girod ou Villeré, formant le coin sud-est des rues Espagne et Girod.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Poulin ou Boulin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,439—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Mire, Bienville et Tonti, désigné par le numéro douze, de l'îlet No treize, sur un plan de D'Hémécourt, voyer, en date du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante huit pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—26 28—juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Finnegan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'îlet No 27, C, borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Rothasse, voyer, étant les numéros vingt un et vingt deux, en date du 16 septembre 1857, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire, les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Mallard par acte pardevant F. Commagere, recorder en date du 10 septembre 1866, enregistré au bureau de transfert de Jefferson livre 4 folio 700.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,255—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite dont sera faite par Chas W. Drown shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas H. Schaefer, syndic des créanciers d'Arthur Hauch conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Promenade, Carondelet, St Pierre, Rochelaire et Toulouse, et désigné par le numéro [illegible] sur un plan dressé par Arthur de Armas [illegible] 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant [illegible] notaire en cette ville, le dit lot mesure [illegible] pieds [illegible] pouces et [illegible] lignes de face à la rue St Pierre sur [illegible] pieds de profondeur [illegible].

2° Quatre autres lots de terre avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Rochelaire, Toulouse et la Promenade Carondelet [illegible] sur un plan dressé par Bourgerol [illegible] décembre 1856. Déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville [illegible] le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces [illegible] de face à la rue St Pierre [illegible].

Le lot numéro [illegible] mesure quatre vingt [illegible] [illegible].
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch
27 juin—27—3 10 17 24 28 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 998 rue Magazine, entre les rues Amelia et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Amelia et Antonine, désigné par le No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, datée le 17 juin 1886 et annexé à un acte passé pardevant Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1886, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-cinq pieds quatre pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds, neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant qui est due, disons quatre cent seize 66 2/3 piastres avec 8 p.0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de deux billets à ordre pour quatre cent seize 66 2/3 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété conformément avec la réclamation du plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887, l'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,188—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16), dans l'îlet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lowe, par acte passé pardevant Alphonse V. Phillips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Ed. Lilienthal vs. Ses Créanciers.

Bijouterie or et argent, Montres, Pendules, Cannes, Argenterie plaquée, Diamants, Ornements, Marchandises de fantaisie, Statuettes, Articles de virtu, Bronzes, Vitrines, Coffre-fort, Chandeliers, et un grand nombre d'autres articles de valeur trop nombreux à énumérer.

Au No 13 rue du Camp, sous le City Hotel.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI, 18 juillet 1888, à 10 heures a. m. et continuant de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au magasin, No 13 rue du Camp, sous le City Hotel, entre les rues Canal et Commune, Premier District de cette ville, (transféré pour faciliter la vente,—en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 3 juillet 1888, Dossier No 22,232, dans l'affaire de Edward Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu du magasin No 13 rue du Camp, d'après un inventaire enregistré, (transféré au No 13 rue du Camp pour faciliter la vente), comprenant un grand stock, varié et bien assorti, de marchandises de Bijoutiers de toutes descriptions.
Conditions—Comptant avant livraison.
8juil—8,12,15 jusqu'au jour de la vente

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier, En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, encanteur—bureau: No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B en date du 7 juin 1888 rendu dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 1 A borné par les rues Canal Gravier Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié ancien voyer de ville en date du 21 mai 1846 déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fournitures de navires), il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & I. C. La localité est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et avantageux. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent pour honoraires d'avocats en cas de poursuites pour en forcer le paiement; il sera en outre tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit, [illegible] paiement des taxes dues et exigibles en 1888. Il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Ecq. notaire aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company

vs.

La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur,

La "Chase" Cotton Yard and Fishery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément au décret de l'Hon. E. C. Billings juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique et du District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1°. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 39, borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:

Le lot No 2 mesure 98 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange la même profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 53 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 3 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presse, etc., appartenant à la bâtisse peuvent être achetées par conditions privées, mais ne seront pas compris dans la vente réelle.

Pour affaires de pickery ou presse à coton la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2212 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cypre et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres appartenant à Vinson et Maraist, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance richement boisée.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus de leurs enchères les taxes dues et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16, 23,30—juil 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. Q. Kennett.

No 23,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Actions dans le La Variété et New Louisiana Jockey Club.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—JEUDI, 12 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juin, 1888, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, les sécurités ci-dessous désignées:

1. **Une action** du fonds capital de l'Association La Variété, valeur au pair $1500, d'après le certificat No 65, daté le 2 janvier, 1873.

2. **Une action** du fonds capital du New Louisiana Jockey Club, valeur au pair $100, d'après le certificat No 174, daté le 27 avril 1880.

Conditions—Comptant avant transfert.
30 juin—juillet 1 7 8 11 12

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP.
100............Rue Conti............100
Sjuin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août, 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 7 juin, 1888 et signé le 13 juin 1888, par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St-Pierre, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez-de-chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage, deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la bâtisse de la cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons si cela est requis, tirés par ou et endossés à leur propre ordre et datés à la date de la dite adjudication et portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final, l'acte devant [illegible] les clauses usuelles de non aliénation, les frais d'avocat à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets ou toute partie de ceux-ci, capital et intérêt, et les bâtisses devront être assurées constamment contre toute perte par l'incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant James Fahey notaire public aux frais de l'acquéreur.
1juil—1,7,14,21,28—1août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 24,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 juin 1888, pour compte de la dite succession, de la propriété ci-dessous décrite à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 bornés dans l'îlet 129 borné par les rues Atlantic et Pacific et les rues Market et Jackson. Le lot No 8 mesure 27 pieds 8 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur et face à l'avenue Pacific entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence [illegible] avec quelques six chambres, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Etant la même propriété acquise par le décédé par achat de Manuel Abascal d'après un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire en cette ville le 5 octobre 1885, enregistré au bureau des aliénations livre 121 folio 315.

Conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un et deux ans, 8 0/0 intérêt, les clauses usuelles pour frais d'avocat, d'assurance, etc.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire aux frais de l'acquéreur.
26 juin—26 30—7 14 21 28 juil

Propriété Améliorée

—DE LA—

PLUS GRANDE VALEUR

—DANS LE—

Deuxième District.

No 151 rue Quartier, entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy, alias Juliette Michel

No 24,295—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 25 juin 1888, pour compte de la succession ci-dessus la propriété [illegible] décrite à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Esplanade, Remparts et St Claude, désigné par la lettre A, d'après une esquisse dressée par P. A. D'Hémécourt, voyer de la ville, datée le 21 [illegible] et mesure 47 pieds de face à la rue Quartier, 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue [illegible] et 58 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur le tout en mesure française.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages avec quelques six chambres, cuisine, autre bâtisse avec deux chambres, pavillon, hangar, citerne, etc., le tout désigné par le numéro municipal 151 rue Quartier.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un an à crédit en un billet de l'acquéreur, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 8 0/0 intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; l'acte contiendra les clauses usuelles de non aliénation, frais d'avocat, etc. L'acquéreur devra assurer pour un montant égal à celui du billet et transférer la police au détenteur du billet, et assumer et payer les taxes de 1888 au-dessus du prix d'adjudication; 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant J. F. Meunier notaire aux frais de l'acquéreur.

Et en vertu de, et conformément au même ordre, SAMEDI, 4 août, à 10 heures a. m. précises, le Samedi 4 août 1888 au No 151 rue Quartier, entre St Claude et Remparts, il sera vendu un lot de meubles, argenterie, etc. d'après un inventaire enregistré à la Cour Civile de District.
Conditions—Comptant.
3 juin—30—juil 7 14 21 28—août 4

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Sabel—No 6112.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 juin 1888, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à la rue St. Louis sur 110 pieds de profondeur, **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant E. C. Stockton, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1 7 14 21 28—4août

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11 1/2, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper, Seconde, Locust et Fêtes. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison-cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Whitesel Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs. ses créanciers—No 24,182 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Roeling auparavant ordonnée à être tenue devant F. B. Earhart, notaire, le 30me jour de juin 1888, qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Roeling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f au 4 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Roan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont contigus de [illegible] inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit, à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 596 borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesurant cent soixante dix (170) pieds neuf (9) pouces et une (1) demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent trente [illegible] pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, au pied américain.

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.
Conditions—Comptant.
Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888 en sus du prix de leur adjudication et devront faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de Choix.

La grande et agréable résidence, No 60 rue de l'Esplanade, près Royale.

Avec grand terrain faisant face à la rue Quartier.

Voisinage attrayant et embelli par les belles résidences de MM. Xiques, Hugué, Chalaron et autres.

SERA vendue à l'enchère SAMEDI, 4 [illegible] juillet, à midi, à la Bourse, No 74 rue St. Charles.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt, en billets [illegible] garantis par hypothèque. Acte de vente pardevant [illegible]. Pour plus amples informations [illegible] plan exposé à la salle d'encan. [illegible]
MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
1juin—[illegible] 21

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, sera vendu à l'encan:

[illegible] lots de terre avec les améliorations et [illegible] qui y appartiennent, situés dans le [illegible] District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St George, Cadix et Long [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue Valence [illegible] sur une profondeur de 112 pieds [illegible] Les améliorations comprennent une maison [illegible].
Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera [illegible] 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant [illegible] notaire.
26 juin—[illegible] 7 14 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Jeller.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] 1888, [illegible] des parties intéressées il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes, [illegible], Bourbon, Dauphine et Paix, [illegible] mesurant [illegible] pieds de face à la rue Dauphine [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible].
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à [illegible] ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent par an [illegible]. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888.
Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire aux frais de l'acquéreur. [illegible] 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, daté du 5 juillet 1888, il sera vendu à l'encan:

Par action du fonds capital du Produce Exchange de la Nlle Orléans.
Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's Exchange de la Nlle Orléans.
Conditions—Comptant avant le transfert.
6juil—[illegible] 14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 8 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Thalia et Melpomène désignés par les lettres F, G et H, sur un plan déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchant et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 126 pieds 4 pouces et 1 ligne entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Ces terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant: le reste à un crédit de un ou deux ans, à partir du jour de la vente. L'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties, assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente par devant N. B. Trist, notaire aux frais des acquéreurs.
12 juin—12 23 30 juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure à l'angle des rues Shellroad et Clara.

Succession de M. B. Muncy.

No 22,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magnolia, Clara et Euphrosine et le Nouveau Chemin Coquille, désigné comme le terrain No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade sur le Nouveau Chemin Coquille, 21 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Euphrosine, 167 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Clara, et 163 pieds et 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 7 et forme l'angle du dit Nouveau Chemin Coquille et des rues Clara et Euphrosine. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, citerne, etc. La situation en est excellente pour la location étant près de la gare du Chemin de fer Jackson du Pont Magnolia et de la fonderie Coleman, etc.

Conditions—Comptant; assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant P. L. Fourchy, notaire.
26 juin—24 juil 7 14 21 28

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23me jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires restent suspendues et que Sam. Henderson Jr., Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—3f au 23 juil